

## LES PASSAGES POUR LE MOIS D'AVRIL

1er avril

### **Chercher la vérité pour lui être fidèle, dans une obligation tout intérieure.**

Tous les hommes, d'autre part, sont tenus de chercher la vérité, surtout en ce qui concerne Dieu et son Eglise; et, quand ils l'ont connue, de l'embrasser et de lui être fidèles. De même encore, le Concile déclare que ce double devoir concerne la conscience de l'homme et l'oblige, et que la vérité ne s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance. (Déclaration sur la liberté religieuse n°3)

8 avril

### **Tous les hommes sont associés au mystère pascal.**

Puisque le Christ est mort pour tous et que la vocation dernière de l'homme est réellement unique, à savoir divine, nous devons tenir que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que Dieu connaît, la possibilité d'être associé au mystère pascal. (Constitution pastorale sur l'Eglise dans le monde de ce temps n°22)

15 avril

### **La liturgie dominicale remonte aux premiers chrétiens**

L'Eglise célèbre le mystère pascal, en vertu d'une Tradition apostolique qui remonte au jour même de la résurrection du Christ, chaque huitième jour, qui est nommé à bon droit le jour du Seigneur, ou dimanche. Ce jour-là, en effet, les fidèles doivent se rassembler pour que, entendant la parole de Dieu et participant à l'Eucharistie, ils se souviennent de la passion, de la résurrection et de la gloire du Seigneur Jésus, et rendent grâces à Dieu qui les "a régénérés pour une vivante espérance par la résurrection de Jésus-Christ d'entre les morts" (1Pierre 1,3). (Constitution sur la sainte liturgie n°106)

22 avril

### **La Tradition se poursuit...**

Cette Tradition qui vient des apôtres se poursuit dans l'Eglise, sous l'assistance du Saint-Esprit: grandit en effet la perception des choses et des paroles transmises, soit par la contemplation et l'étude des croyants qui les méditent en leur cœur, soit par l'intelligence intérieure qu'ils éprouvent des réalités spirituelles, soit par la prédication de ceux qui avec la succession épiscopale ont reçu un charisme de vérité. (Constitution dogmatique sur la Révélation divine n°8)

29 avril

**Porter ensemble les vocations sacerdotales**

Le devoir de cultiver les vocations revient à la communauté chrétienne tout entière, qui s'en acquitte avant tout par une vie pleinement chrétienne. Ce sont principalement les familles et les paroisses qui doivent collaborer à cette tâche : les familles, animées par un esprit de foi, de charité et de piété, devenant une sorte de premier séminaire ; les paroisses offrant aux adolescents eux-mêmes une participation à la fécondité de leur vie. Les maîtres et tous ceux qui, d'une manière quelconque ont la responsabilité de la formation des enfants et des jeunes gens, les associations catholiques surtout, auront le souci d'éduquer les adolescents qui leur sont confiés, de manière qu'ils puissent percevoir la vocation divine et y répondre de grand cœur. Tous les prêtres feront preuve du plus grand zèle apostolique pour cultiver les vocations, et ils attireront vers le sacerdoce les âmes des jeunes par leur vie personnelle humble, laborieuse, vécue d'un cœur joyeux, par des rapports mutuels empreints de charité sacerdotale ainsi que par une coopération fraternelle. (Décret sur la formation des prêtres n°2)